Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX499 · ANNEXES DÉDIÉES

Le pardon et la réparation du préjudice : l'exemple de Zachée et les prescriptions de la Loi

Étude biblique et théologique : Exode 22.1-15 ; Lévitique 5.20-26 ; Nombres 5.5-8 ; Luc 19.1-10 ; Matthieu 18.23-35 La parabole du serviteur impitoyable présente…

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	PUBLIÉE
25 min	20	8	25/11/2026

MISE À JOUR
25/11/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx499-le-pardon-et-la-reparation-du-prejudice-lexemple-de-zachee-et-les-prescriptions-de-la-loi/
EXPORTÉE LE
25/11/2026
DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

ANX499 - Le pardon et la réparation du préjudice : l'exemple de Zachée et les prescriptions de la Loi 2
1. Introduction 3
2. La distinction entre dette et préjudice 3
3. La restitution dans la Loi de Moïse 4
4. Le vol et les restitutions multiples 4
5. La restitution et la confession de la faute 5
6. Le témoignage de Nombres 5.5-8 5
7. Le pardon divin ne rend pas la restitution inutile 6
8. Zachée : un collecteur d'impôts à Jéricho 6
9. La déclaration de Zachée 7
10. Pourquoi Zachée propose-t-il une restitution quadruple ? 8
11. La réponse de Jésus à Zachée 8
12. Zachée et le serviteur impitoyable : deux attitudes opposées 9
13. Pardonner une dette ou réparer une injustice ? 9
14. La réparation ne remplace pas la repentance 10
15. La réparation peut-elle être impossible ? 10
16. La réparation et la réconciliation 11
17. La réparation et la justice publique 11
18. Les enseignements de Paul sur l'honnêteté et le travail 11
19. Tableau comparatif : pardon, restitution et réparation 12
20. Conclusion de l'annexe 12
Lexique 14

ANX499 - Le pardon et la réparation du préjudice : l'exemple de Zachée et les prescriptions de la Loi

Étude biblique et théologique : Exode 22.1-15 ; Lévitique 5.20-26 ; Nombres 5.5-8 ; Luc 19.1-10 ; Matthieu 18.23-35

1. Introduction

La parabole du serviteur impitoyable présente deux dettes très différentes. La première, immense, est entièrement remise par le roi. La seconde, beaucoup plus modeste, fait l'objet d'une exigence de remboursement particulièrement brutale.

Cette opposition conduit à une question importante : quelle place la réparation d'un préjudice doit-elle occuper dans une démarche de pardon ?

La Bible distingue plusieurs réalités qu'il convient de ne pas confondre : le pardon d'une offense, la remise d'une dette, la restitution d'un bien et la réparation d'un dommage.

Dans certaines situations, ces réalités peuvent être étroitement liées. Cependant, elles ne sont pas identiques.

L'Ancien Testament contient des prescriptions précises concernant la restitution. Le Nouveau Testament présente notamment l'exemple de Zachée, dont la rencontre avec Jésus produit une transformation visible de sa conduite.

L'étude de ces passages permet de mieux comprendre les rapports entre la grâce, la repentance, la justice et la réparation.

2. La distinction entre dette et préjudice

Une dette correspond à une obligation de remettre une somme ou un bien à un créancier.

Un préjudice désigne un dommage subi par une personne.

Les deux réalités peuvent se rejoindre, mais elles ne se confondent pas nécessairement.

Une dette peut résulter d'un prêt librement consenti.

Un préjudice peut provenir d'un vol, d'une tromperie, d'une négligence ou d'une violence.

Dans Matthieu 18.23-35, Jésus ne précise pas l'origine des dettes.

Il ne déclare pas que le premier serviteur a volé dix mille talents.

Il ne présente pas non plus le second serviteur comme un fraudeur.

Les deux hommes sont simplement décrits comme des débiteurs.

Cette observation est importante.

La parabole traite principalement de la miséricorde envers celui qui doit de l'argent.

Elle ne développe pas directement les obligations de restitution imposées à une personne ayant commis un vol.

Pour étudier cette question, il faut donc examiner d'autres passages bibliques.

3. La restitution dans la Loi de Moïse

La Loi de Moïse contient plusieurs dispositions concernant les dommages causés aux biens d'autrui.

En Exode 22.1-15, différentes situations sont envisagées : vol d'animaux, dommages provoqués par des troupeaux, incendies et litiges concernant des biens confiés.

Les obligations de restitution varient selon la nature de la faute.

Certaines situations entraînent une réparation supérieure à la valeur du bien perdu.

D'autres nécessitent une compensation correspondant au dommage.

Ces différences montrent que la Loi ne présente pas une règle unique applicable à tous les préjudices.

Elle cherche à établir une réponse adaptée aux circonstances.

La restitution possède ainsi une fonction de justice.

Elle reconnaît que celui qui a subi un dommage ne doit pas nécessairement en supporter seul toutes les conséquences.

4. Le vol et les restitutions multiples

Exode 22.1 prévoit des restitutions particulièrement importantes pour certains vols d'animaux.

Lorsqu'un bœuf est volé puis abattu ou vendu, la restitution prévue est de cinq bœufs pour un.

Pour une brebis, elle est de quatre brebis pour une.

Ces montants dépassent la simple valeur du bien dérobé.

Ils montrent que la restitution peut comporter une dimension de sanction.

Cependant, il serait incorrect de généraliser ces proportions à toutes les fautes.

Les prescriptions dépendent de situations précises.

Elles appartiennent au cadre juridique de l'Israël ancien.

Leur application directe aux systèmes judiciaires contemporains ne peut donc être présumée.

Le principe général demeure néanmoins identifiable : une faute causant un dommage matériel peut entraîner une obligation concrète de réparation.

5. La restitution et la confession de la faute

Lévitique 5.20-26, selon la numérotation courante des Bibles françaises, traite notamment de la tromperie, du détournement de biens confiés et du faux serment.

Le texte prévoit la restitution du bien concerné, augmentée d'un cinquième de sa valeur.

Il prescrit également une offrande pour la culpabilité.

La faute possède donc deux dimensions.

Elle constitue une injustice envers une personne.

Elle représente également une transgression devant Dieu.

La restitution vise à réparer le dommage matériel.

L'offrande appartient au système sacrificiel prévu par la Loi.

Ces deux dimensions ne doivent pas être confondues.

La réparation envers le prochain ne remplace pas la nécessité de traiter la faute devant Dieu.

Inversement, une démarche religieuse ne dispense pas automatiquement de restituer un bien injustement acquis.

6. Le témoignage de Nombres 5.5-8

Nombres 5.5-8 reprend le principe de la confession et de la restitution.

Le passage prévoit que celui qui a commis une faute reconnaisse sa culpabilité et restitue la valeur du dommage, augmentée d'un cinquième.

Il envisage également la situation dans laquelle la personne lésée n'a pas de proche pouvant recevoir la restitution.

Cette précision montre que la réparation ne dépend pas uniquement d'un arrangement privé entre deux personnes.

Elle appartient à un cadre juridique et religieux plus large.

La reconnaissance de la faute possède une importance particulière.

Il ne suffit pas de regretter intérieurement les conséquences d'un acte.

La démarche prévue par la Loi comprend une reconnaissance explicite et une restitution concrète.

Ce principe permet de distinguer une repentance véritable d'une simple volonté d'échapper aux conséquences de sa conduite.

7. Le pardon divin ne rend pas la restitution inutile

Les prescriptions de Lévitique et de Nombres associent le traitement religieux de la faute à la réparation du préjudice.

Cette association montre que le pardon divin ne doit pas être utilisé comme un prétexte pour conserver injustement le bien d'autrui.

Cependant, il convient de respecter la différence entre l'ancienne alliance et la nouvelle alliance.

Le Nouveau Testament ne demande pas aux chrétiens de reproduire l'ensemble des prescriptions sacrificielles de la Loi mosaïque.

Il présente le sacrifice de Jésus-Christ comme l'accomplissement décisif de l'œuvre expiatoire.

En Hébreux 10.11-14, le sacrifice du Christ est distingué des sacrifices répétés de l'ancienne alliance.

Cela ne signifie pas que la justice envers le prochain soit devenue inutile.

La grâce reçue appelle toujours une conduite conforme à la volonté de Dieu.

Lorsqu'une personne a causé un préjudice, la possibilité d'une réparation demeure donc une question morale importante.

8. Zachée : un collecteur d'impôts à Jéricho

Luc 19.1-10 rapporte la rencontre de Jésus avec Zachée.

Le récit se déroule à Jéricho.

Zachée est présenté comme un chef des publicains et comme un homme riche.

Les publicains participaient à la perception des taxes et des revenus fiscaux.

Leur activité pouvait susciter une forte hostilité, notamment en raison des abus associés à certaines pratiques de perception.

Cependant, le texte ne permet pas de conclure que tous les collecteurs d'impôts étaient personnellement coupables de fraude.

Zachée souhaite voir Jésus.

En raison de sa petite taille et de la foule, il monte sur un sycomore.

Jésus l'aperçoit et lui annonce qu'il doit demeurer dans sa maison.

Cette rencontre provoque une réaction de mécontentement chez ceux qui considèrent Zachée comme un pécheur.

Le récit se concentre ensuite sur la transformation manifestée par cet homme.

9. La déclaration de Zachée

En Luc 19.8, Zachée déclare qu'il donne la moitié de ses biens aux pauvres.

Il ajoute que, s'il a fait tort à quelqu'un, il lui rend le quadruple.

Cette déclaration comporte deux engagements distincts.

Le premier concerne la générosité envers les pauvres.

Le second concerne la réparation des torts éventuellement commis.

Zachée ne se contente donc pas d'exprimer une émotion religieuse.

Il annonce des dispositions concrètes concernant ses biens.

Le texte ne fournit pas la liste des personnes qu'il aurait lésées.

Il ne précise pas non plus le montant total des restitutions.

Il convient donc de ne pas inventer les conséquences financières exactes de sa décision.

L'enseignement essentiel réside dans le lien entre sa rencontre avec Jésus et sa nouvelle attitude envers l'argent et autrui.

10. Pourquoi Zachée propose-t-il une restitution quadruple ?

La restitution quadruple annoncée par Zachée rappelle certaines dispositions de la Loi.

Exode 22.1 prévoit notamment une restitution de quatre brebis pour une brebis volée puis abattue ou vendue.

Cependant, Luc ne déclare pas explicitement que Zachée applique cette prescription particulière.

Le contexte est différent.

Zachée évoque les torts qu'il aurait pu causer dans l'exercice de ses activités.

Il ne précise pas qu'il a volé des brebis.

Il serait donc excessif d'affirmer que sa déclaration constitue l'application directe d'un article juridique déterminé.

Le rapprochement permet néanmoins de reconnaître l'importance accordée à une réparation substantielle.

Zachée ne cherche pas simplement à restituer le minimum possible.

Sa déclaration manifeste une volonté de rompre avec une éventuelle conduite injuste.

11. La réponse de Jésus à Zachée

En Luc 19.9, Jésus déclare que le salut est entré dans cette maison, parce que Zachée est aussi un fils d'Abraham.

Il ajoute ensuite que le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu.

Cette conclusion donne à l'épisode sa signification principale.

Le récit ne présente pas Zachée comme un homme qui achète son salut en distribuant son argent.

Il montre la transformation qui accompagne sa rencontre avec Jésus.

La générosité et la restitution constituent des manifestations visibles de ce changement.

Le salut est associé à l'action de Jésus, venu chercher et sauver les perdus.

La conduite de Zachée révèle les conséquences concrètes de cette rencontre.

Le passage ne doit donc pas être réduit à une leçon sur les obligations financières.

Il présente une restauration spirituelle qui transforme également les relations économiques.

12. Zachée et le serviteur impitoyable : deux attitudes opposées

La comparaison entre Zachée et le serviteur impitoyable est particulièrement instructive.

Dans Matthieu 18, le premier serviteur reçoit une remise immense.

Cependant, il refuse ensuite toute compassion envers son compagnon.

Dans Luc 19, Zachée accueille Jésus et manifeste une volonté de générosité et de réparation.

Les deux personnages présentent ainsi des attitudes opposées.

Le premier reçoit une faveur sans que son comportement révèle une transformation correspondante.

Le second manifeste, à la suite de sa rencontre avec Jésus, une disposition nouvelle envers les autres.

Cependant, les deux récits ne traitent pas exactement du même problème.

Le serviteur impitoyable est un créancier qui refuse de remettre une dette.

Zachée évoque sa responsabilité éventuelle envers des personnes qu'il aurait lésées.

Cette distinction permet de comprendre que la miséricorde et la réparation peuvent intervenir dans des situations différentes.

13. Pardonner une dette ou réparer une injustice ?

Une personne qui détient une créance peut choisir de remettre volontairement une dette.

C'est ce que fait le roi dans Matthieu 18.

En revanche, une personne ayant obtenu un bien par fraude ne peut pas simplement déclarer qu'elle se pardonne à elle-même et conserver ce bien.

La réparation concerne alors les droits de la personne lésée.

Cette différence est fondamentale.

Le pardon accordé par la victime relève de sa disposition envers l'offenseur.

La restitution relève de la responsabilité de celui qui a causé le dommage.

L'offenseur ne peut pas exiger que son pardon entraîne automatiquement l'abandon de toute demande de réparation.

Inversement, la victime peut décider librement de renoncer à une compensation qui lui est due, lorsque cette décision est légitime et ne résulte pas d'une contrainte.

Les deux démarches doivent être distinguées.

14. La réparation ne remplace pas la repentance

Une restitution financière peut être accomplie sans changement moral véritable.

Une personne peut rembourser une somme uniquement parce qu'elle y est contrainte.

Elle peut également chercher à préserver sa réputation sans reconnaître sincèrement sa faute.

La réparation matérielle ne suffit donc pas à démontrer, à elle seule, une repentance authentique.

Cependant, lorsqu'un préjudice a été causé, le refus volontaire de toute réparation possible peut révéler une contradiction avec une déclaration de repentance.

En Luc 3.8, Jean-Baptiste demande des fruits dignes de la repentance.

En Luc 3.12-13, il exhorte les publicains à ne rien exiger au-delà de ce qui leur est ordonné.

Ces paroles montrent que le changement intérieur doit se traduire dans la conduite professionnelle et économique.

La repentance ne se limite pas aux intentions.

Elle concerne également les actes.

15. La réparation peut-elle être impossible ?

Toutes les fautes ne peuvent pas être réparées intégralement.

Un bien détruit peut être irremplaçable.

Une personne lésée peut être décédée.

Certaines conséquences physiques ou psychologiques peuvent demeurer malgré les efforts de l'offenseur.

Dans d'autres situations, celui-ci peut être matériellement incapable de compenser la totalité du dommage.

Ces réalités imposent une distinction entre la volonté de réparer et la possibilité d'une réparation complète.

La Bible ne présente pas toutes les injustices comme susceptibles d'être effacées par un paiement.

La repentance peut néanmoins se manifester par la reconnaissance de la faute, la cessation du comportement injuste et la recherche des réparations réellement possibles.

Lorsque le préjudice ne peut être entièrement réparé, la responsabilité morale ne disparaît pas.

Cependant, il serait également incorrect d'exiger l'impossible comme condition préalable à toute démarche spirituelle.

16. La réparation et la réconciliation

La restitution peut contribuer à la restauration d'une relation.

Elle peut manifester que l'offenseur reconnaît les conséquences de sa conduite.

Elle peut également permettre à la victime de constater un changement concret.

Cependant, la réparation ne garantit pas automatiquement la réconciliation.

Une personne peut restituer intégralement un bien sans que la confiance soit immédiatement rétablie.

Certaines fautes provoquent des conséquences relationnelles durables.

La victime peut avoir besoin de temps.

Elle peut également décider de maintenir une distance protectrice.

Le pardon, la réparation et la réconciliation constituent donc trois démarches distinctes, même lorsqu'elles sont étroitement liées.

Aucune ne doit être utilisée pour imposer artificiellement les deux autres.

17. La réparation et la justice publique

Certaines fautes dépassent le cadre d'un différend privé.

Un vol, une escroquerie ou une violence peuvent relever de la justice publique.

La restitution volontaire ne supprime pas nécessairement les conséquences légales d'un acte.

De même, le pardon accordé par une victime n'entraîne pas automatiquement l'abandon des responsabilités judiciaires.

En Romains 13.1-4, Paul reconnaît aux autorités une fonction dans la sanction du mal.

Ce passage ne constitue pas un exposé complet des systèmes judiciaires.

Il établit néanmoins une distinction entre les responsabilités personnelles et celles des autorités.

La réparation chrétienne ne doit donc pas devenir un moyen d'échapper à la justice.

Elle doit s'inscrire dans une démarche de vérité et de responsabilité.

18. Les enseignements de Paul sur l'honnêteté et le travail

En Ephésiens 4.28, Paul demande à celui qui dérobait de ne plus dérober.

Il l'exhorte à travailler honnêtement afin de pouvoir donner à celui qui est dans le besoin.

Cette instruction présente une transformation remarquable.

Le comportement ancien consiste à prendre injustement.

Le comportement nouveau consiste à travailler et à partager.

Paul ne se limite donc pas à demander l'arrêt du vol.

Il présente une orientation positive de la conduite.

Le croyant est appelé à passer de l'appropriation injuste à la générosité.

Cette transformation rejoint l'exemple de Zachée.

Elle montre que la grâce chrétienne possède des conséquences concrètes dans les relations économiques.

Cependant, Ephésiens 4.28 ne formule pas directement une règle générale sur les montants de restitution.

Il faut donc distinguer son principe moral des prescriptions juridiques particulières de l'Ancien Testament.

19. Tableau comparatif : pardon, restitution et réparation

NOTION	DÉFINITION	EXEMPLE BIBLIQUE	PRÉCISION
Remise d'une dette	Renonciation à une créance	Matthieu 18.27	Le créancier abandonne son droit au remboursement
Pardon d'une offense	Renonciation à une disposition vindicative envers l'offenseur	Matthieu 18.35	Il doit être sincère
Restitution	Retour d'un bien injustement acquis	Lévitique 5.20-26	Elle concerne les droits de la personne lésée
Réparation	Compensation d'un préjudice	Exode 22.1-15	Ses modalités dépendent de la nature du dommage
Repentance	Reconnaissance de la faute et changement de conduite	Luc 19.8-10	Elle peut produire des actes concrets
Réconciliation	Restauration d'une relation	2 Corinthiens 5.18-20, dans le cadre de la réconciliation avec Dieu	Elle ne se confond pas avec une simple compensation financière

Ce tableau montre que les différentes notions appartiennent à des domaines complémentaires.

Leur distinction permet d'éviter de réduire le pardon à une opération financière ou la réparation à une simple déclaration religieuse.

20. Conclusion de l'annexe

L'étude des prescriptions de la Loi de Moïse et de l'exemple de Zachée montre que la Bible accorde une place importante à la réparation des préjudices.

La restitution ne constitue pas nécessairement le prix du pardon divin.

Elle peut cependant représenter une conséquence concrète de la repentance.

La parabole du serviteur impitoyable présente une situation différente.

Le roi renonce volontairement à une créance immense.

Le premier serviteur refuse ensuite de manifester une miséricorde comparable envers son compagnon.

La comparaison avec Zachée permet de reconnaître deux exigences complémentaires.

Celui qui a reçu le pardon doit apprendre à faire preuve de compassion.

Celui qui a causé une injustice doit également rechercher, lorsque cela est possible, la réparation du dommage.

Ces deux responsabilités ne doivent pas être opposées.

La miséricorde ne justifie pas l'injustice.

La réparation ne permet pas d'acheter la grâce.

Le pardon chrétien appelle une transformation véritable de la conduite. Cette transformation se manifeste par la miséricorde envers ceux qui nous ont offensés, mais aussi par la reconnaissance et la réparation des torts que nous avons nous-mêmes causés.

LEXIQUE

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Le refus de pardonner — Dans les Évangiles, ne pas pardonner entraîne de graves conséquences spirituelles : cela bloque le pardon divin, expose au jugement, et empêche la réconciliation avec Dieu et les autres. Le Messie Jésus insiste sur le lien direct entre notre pardon envers autrui et celui que nous recevons de Dieu.
INF164 · https://schilo.org/inf164-le-refus-de-pardonner/

Le résumé de la parabole de Matthieu 18.23-35 — Matthieu 18.23-35 raconte la parabole du serviteur impitoyable, une histoire puissante sur le pardon. Le Messie Jésus compare le royaume des cieux à un roi qui décide de régler les comptes avec ses serviteurs.
INF126 · https://schilo.org/inf126-le-resume-de-la-parabole-de-matthieu-18-23-35/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX498 - Le pardon dans la communauté chrétienne : correction fraternelle, responsabilité et restauration https://schilo.org/anx498-le-pardon-dans-la-communaute-chretienne-correction-fraternelle-responsabilite-et-restauration/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX500 - Le pardon et la prière : demander à Dieu de pardonner comme nous pardonnons https://schilo.org/anx500-le-pardon-et-la-priere-demander-a-dieu-de-pardonner-comme-nous-pardonnons/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx499-le-pardon-et-la-reparation-du-prejudice-lexemple-de-zachee-et-les-prescriptions-de-la-loi/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.